

DEC 3 1975



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.3/L.2198
2 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
TROISIEME COMMISSION
Point 75 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME, Y COMPRIS LES
PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE
MONDIALE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Améliorer la condition économique des femmes afin qu'elles
participent efficacement et rapidement au développement de
leur pays

Botswana, Colombie, Costa Rica, Guyane, Etats-Unis d'Amérique, Jamaïque,
Kenya, Lesotho, Nigéria, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Uruguay et
Souaziland : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que beaucoup de femmes dans les pays à faible revenu se livrent à diverses activités économiques, sur une base d'auto-assistance dont il n'est généralement pas tenu compte lors de l'examen du PNB,

Convaincue que les activités économiques des femmes contribuent de façon substantielle au développement économique national en général,

Convaincue en outre que les facilités de crédit sont une condition préalable et nécessaire à l'amélioration des activités économiques des femmes qui réalisent des projets d'auto-assistance,

Reconnaissant les avantages durables qui peuvent découler de l'accès à des ressources financières, même modérées, lorsqu'elles deviennent disponibles,

Préoccupée par le fait que de nombreuses institutions financières et de prêt continuent à agir de manière discriminatoire envers les femmes, considérant qu'il y a trop de risques à leur faire crédit, et que dans de nombreuses parties du monde, les us et coutumes nationaux et locaux interdisent aux femmes de se livrer à des transactions financières responsables,

Réaffirmant la résolution 10, intitulée "Accès des femmes à l'assistance financière", adoptée à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme,

1. Demande instamment aux gouvernements et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales d'appuyer plus vigoureusement les efforts officiels et privés tendant à étendre aux femmes les facilités actuellement offertes uniquement aux hommes par les institutions financières et de prêt;

2. Prie les gouvernements d'encourager tous les efforts des coopératives d'organisations féminines et des institutions de prêt qui permettront aux femmes, au niveau le plus bas dans les zones rurales et urbaines, d'obtenir des prêts pour améliorer leurs activités économiques et favoriser leur intégration au développement national;

3. Demande instamment aux gouvernements et au système des Nations Unies en matière de développement, dont les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales, de faire figurer dans leurs programmes de formation, groupes de travail et séminaires des cours conçus pour améliorer l'efficacité des femmes en matière de gestion des affaires et de gestion financière.
